

Réf: Dossier N° : 47646

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « IDEAL VISION »**

**Siège social : ABIDJAN - MARCORY REMBLAIS Lot 333 Ilot 27, 10 BP
763 ABIDJAN 10**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 27 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IDEAL VISION » .

Objet: Etude, conception et réalisation d'ouvrage en BTP, Gestion immobilier, Fourniture de bureau et divers.

Capital social: 3 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Trente Mille (30.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

**Siège social: ABIDJAN - MARCORY REMBLAIS Lot 333 Ilot 27, 10 BP
763 ABIDJAN 10**

GERANT: Monsieur DIARRASSOUBA MORIFERE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08457 du 27/03/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7945 du 27/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

